

### *Initiatives ministérielles*

n'est pas absolument nécessaire que toutes les sociétés d'État réalisent des bénéfices.

Lorsque le gouvernement propose d'inscrire de nouvelles sociétés à la partie II de l'annexe III, posant comme condition que ces sociétés d'État exercent leurs activités comme des entreprises commerciales et qu'il soit raisonnable de croire qu'elles verseront des dividendes, force est de se demander s'il pense à des sociétés en particulier. Le gouvernement songerait-il à inclure des sociétés qui ne répondent pas à ces conditions à l'heure actuelle? Chercherait-il à les rentabiliser d'abord en faisant payer aux contribuables canadiens le prix qu'il faut pour que ces sociétés réalisent des bénéfices? Est-ce là son intention? Ou veut-il que ces sociétés versent des dividendes à l'État? Ce ne serait qu'un moyen détourné de majorer les impôts des contribuables canadiens.

Lors de la présentation du budget, il y a une dizaine de mois, le gouvernement a fait beaucoup de bruit autour du fait qu'il ne comportait aucune hausse d'impôt. Il a omis de mentionner que des augmentations ne prenant effet qu'en 1990 avaient été prévues l'année précédente et même l'année d'avant. C'est dire que, même si le gouvernement n'a pas présenté, en 1990, de mesure législative portant majoration d'impôt, il y aura néanmoins des augmentations d'impôt cette année, à cause de l'entrée en vigueur de mesures prises antérieurement. Ce n'est pas dire toute la vérité que de dire que cela fera autre chose qu'ajouter des milliards de dollars aux recettes du gouvernement, comme je l'ai laissé entendre, que les dividendes auront un effet compensateur et que cela ne constitue pas une augmentation d'impôt.

Quand le prix des timbres augmente, on se dit que l'argent va au gouvernement, même si Postes Canada est une société d'État. Taxe, impôt, peu importe. Ce qu'on sait, c'est que le gouvernement vient chercher plus d'argent dans nos poches, sans rien donner en retour. Dans le cas de Postes Canada et de VIA Rail, le gouvernement se trouve en fait à prendre plus pour donner moins. Par conséquent, il n'est pas tout à fait vrai que les impôts n'augmentent pas.

Que mijote encore le gouvernement? Je ne crois pas que cet article ait uniquement pour but de donner suite à une recommandation du vérificateur général. Ce n'est pas une certitude, mais c'est ce que je pense. Il me semble que le gouvernement doit avoir une idée précise

en tête s'il cherche à rentabiliser certaines sociétés d'État au point qu'elles devront verser des dividendes à l'État, pour que l'État augmente ses recettes sans hausser les impôts, mais en prenant quand même l'argent dans les poches des contribuables canadiens.

Je me réjouis de constater un changement qui est apporté—et qui vise à autoriser le gouvernement à effectuer des paiements par voie électronique. Ainsi, le gouvernement pourra faire ses paiements avec moins de retard, ou plus rapidement si vous préférez, et réduira la paperasse. Il sera plus efficace. Il s'agit peut-être d'une recommandation du vérificateur général.

Parmi les dispositions les plus importantes, il y a l'obligation pour les sociétés de rendre compte de leurs plans d'entreprise régulièrement; de présenter des budgets et des rapports annuels; de réaliser des vérifications approfondies, y compris des vérifications intégrées et des vérifications de l'optimisation des ressources, connues sous le nom d'examen spéciaux. C'était évidemment une des recommandations qu'avait faites le vérificateur général à plus d'une reprise. Il est excellent que cela soit maintenant prévu par la loi. Espérons que le gouvernement franchira l'autre étape, s'il ne l'a pas déjà fait—il peut l'avoir fait dans certains cas—et fera ce qu'il a annoncé, c'est-à-dire de proposer d'intégrer ce changement dans la loi.

Quant aux dividendes versés par les sociétés d'État, j'ai ici la liste de celles qui l'ont fait en 1988 et 1989. La Société canadienne des ports a versé, en 1988, des dividendes de 100 000 \$ et, en 1989, de 70 000 \$. Voilà, à mon avis, une activité commerciale qui pourrait bien donner des profits, dont au moins une partie reviendrait régulièrement à l'État.

Il y a aussi la société de chemins de fer Canadien National, dont la loi exige le versement de dividendes d'un montant déterminé. Cette loi est en train d'être modifiée de sorte que cette société ne sera pas tenue de verser un montant déterminé. En 1988, ce montant était de 56,5 millions de dollars et, en 1989, de 41,2 millions de dollars.

Je crois que le Canadien National, plus que le Canadien Pacifique, offre des services en raison de son réseau de voies ferrées qui est très étendu dans les régions éloignées et dont la société a hérité quand elle a rassemblé toutes les sociétés qui ont fait faillite. Une politique